10èmes Assises Nationales de L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

2&3 octobre 2013
AMIENS-MégaCité

Evénementiel ou BTP :
La cabine s;;;;anitaire mobile autonome
…la solution ECOLOGIQUE idéale !

SNPSM
SYNDICAT NATIONAL DES PROFESSIONNELS DU SANITAIRE MOBILE

Jean-Michel MARTINELLI
Président

Patricia CRESPIN
Réglementation et Institutionnels

Nous allons aborder aujourd'hui un sujet qui est souvent oublié dans les débats ANC, et que l'on pourrait désigner sous l'appellation de **systèmes d'Assainissement Non Collectif mobiles temporaires** :

Il s'agit des sanitaires mobiles autonomes (cabines ou base-vie avec sanitaire autonome) et des toilettes sèches événementielles : TLB

ANC AMIENS octobre 2013 Présentation SNPSM [Mode de compatibilité] - Microsoft PowerPoint

Outils de dessin

Fichier | Accueil | Insertion | Création | Transitions | Animations | Diaporama | Révision | Affichage | Compléments | Format

Coller | Nouvelle diapositive | Disposition | Rétablir | Section | Arial | 36 | Organiser | Styles rapides

Presse-papiers | Diapositives | Police | Paragraphe | Dessin

1

2

3

4

5

6

Le SNPSM….

…a mis en place des **bonnes pratiques** et collaboré activement à la **norme de service européenne** publiée en France depuis avril 2012 par afnor ÉDITIONS

NF EN 16194 : «cabines sanitaires mobiles autonomes – exigences relatives aux services et produits, liées à la mise en place des cabines et des produits sanitaires »

… **Représente la profession** :

* au niveau national : Ministères (Travail, Santé, Environnement, Intérieur) - Préventeurs (OPPBTP, Carsat/Cram, CSPS) - Fédérations professionnelles (FFB, Capeb…)

* au niveau européen : EPSWG

1. Cabines Sanitaires Mobiles Autonomes

+ base-vie incluant les sanitaires autonomes

+ systèmes raccordés sur un réservoir temporaire

Les cabines sanitaires mobiles autonomes ont été développées en USA dans les années 1950 et sont apparues massivement en Europe au début des années 90,

dans tous les lieux où les installations sanitaires fixes sont inexistantes ou trop peu nombreuses :

* Activités de loisirs : événements, festivals, lieux publics, parcs, aires de stationnement , plages, pistes de ski…

* Activités professionnelles : travail agricole, ports, raffineries, centrales électriques, mines, usines, activités commerciales, missions militaires, camps installés à la suite de catastrophes…

* Chantiers du BTP :

- **Petits chantiers et courte durée** : VRD, pavillonnaire, réhabilitation, réfaction des routes…
- **Chantiers itinérants linéaires** : autoroutes, chemin de fer, tramway, éoliens, gazoducs…
- **Situations particulières** : accès difficile, endroits isolés, routes et trottoirs circulés, hauteur…

Impact de leur utilisation :

- **préserve nos ressources naturelles :**

que 20L d'eau / semaine !

- **protège la santé et l'hygiène :**

évite la contamination de l'eau potable et donc la propagation des maladies.

- **crée des emplois non délocalisables**

- s'inscrit dans le développement durable :

- Cabines = recyclables

- Produits = biodégradables
  = respect de l'environnement
  = traçables (FDS)

- Effluents = traçables (STEP)

- et dans le BTP :

Ethique : ↗ dignité humaine

Image : entreprise

Capital humain : fidélise et motive

Prévention des risques : ↘ risques déplacements

Economique : ↗ productivité (optimisation des lieux

La norme européenne NF EN 16194
concerne
les cabines sanitaires mobiles autonomes,
à l'exclusion des toilettes sèches,
qui ne sont pas raccordées
à un collecteur d'assainissement.

Elle spécifie les exigences relatives aux :

- **services liés à la mise en place de ces cabines (planification et conseil, nombre, emplacement, livraison, vidange-nettoyage-entretien sur site, évacuation des eaux usées et récupération de la cabine)**

- **cabines (critères de qualité et équipement minimal)**

- **produits sanitaires (odeur, couleur)**

en tenant compte du développement durable, de l'hygiène, de la santé et de la sécurité.

Cette norme réglemente donc l'utilisation des cabines sanitaires mobiles autonomes

en usage collectif.

Les professionnels du SNPSM s'engagent à la faire connaître et à la faire respecter.

Plus d'infos sur

www.snpsm.org

2. Toilettes sèches événementielles

de type « **TLB** »

Habituellement on parle des toilettes sèches écologiques par opposition aux toilettes mobiles dites « chimiques ».

Qu'en est-il exactement ?

Le point sur

les idées fausses et les vraies réponses

1. Les TLB événementielles sont réglementées?

Contrairement à une idée fort répandue, **les toilettes sèches <u>ne sont pas réglementées en dehors de l'usage domestique</u>** (jusqu'à 20 EH) !

Les arrêtés qui régissent les toilettes sèches en ANC concernent divers systèmes de toilettes sèches fixes et non pas les TLB utilisées en événementiel ou en ERP.

NON !

Cabines : NORME

2. Les TLB événementielles sont économes en eau ?

- Chaque TLB doit être **nettoyée** à grandes eaux, du fait des matériaux qui la composent (OSB, bois…)

- Il faut toujours un **point d'eau** pour pouvoir se laver les mains, surtout après manipulation des réservoirs remplis de sciure souillée.

- **Mais surtout….<u>Une grande quantité d'eau est nécessaire pendant toute la durée du compostage</u>**, au démarrage mais également en apport supplémentaire tout au long du processus (2 ans…)

NON !

Cabines : 20L/SEM

3. Les TLB événementielles s'inscrivent dans le Développement Durable ?

a) Tri des déchets non biodégradables ?

Dans le cadre d'une utilisation publique **le moindre déchet indésirable**, non biodégradable voire dangereux (couches bébé, serviettes hygiéniques, tampons et applicateurs, cannettes, gobelets, mégots, pansements, papiers, plastiques, seringues...) **entraîne de grandes difficultés à recycler les sciures souillées et à les valoriser,** buts pourtant recherchés. S'il y a une animation associée à la location des TLB cela se passe souvent mieux, sans garantie toutefois.

… DIFFICILE

Cabines : dégrillage STEP

b) Matériaux utilisés : écologiques?

- **une cabine fabriquée en OSB –collée et vernie- n'est pas recyclable**…
- **Abattre des arbres** pour construire des toilettes et/ou obtenir de la sciure ?
- **Il ne faut pas utiliser comme litière** des copeaux et de la sciure de bois tropicaux exotiques qui peuvent générer de mauvaises odeurs et provoquer des allergies (source : eautarcie.org – Joseph Orszägh, Mode d'emploi TLB) et faire très attention aux **produits traitant le bois** tels que vermifuges, vernis…

…PAS SOUVENT

Cabines : PLASTIQUE/PRODUITS BIO

c) Collecte et transport des déchets TLB ?

- **Les matières sont assimilées à des matières de vidange**, par conséquent les transporteurs doivent respecter les dispositions des arrêtés ANC mais aussi remplir les conditions de l'arrêté du 12 août 1998 relatif à la déclaration nécessaire à l'exercice de l'activité de transport de déchets et l'organiser correctement (conditionnement, type de véhicules, précautions…).
- Ils doivent également tenir un **Registre des Déchets** très réglementé.

Or, parmi les mauvaises pratiques , les sous-produits des toilettes sèches sont souvent transportés sans autorisation dans des véhicules non adaptés.

Souvent non réglementaires

Cabines : réglementé et contrôlé

d) Traitement et valorisation des déchets TLB

SINOE ne mentionne que 9 sites (sur 500) qui acceptent les sous-produits des toilettes sèches !

En effet la majorité n'ont p**as d'autorisation** ou ne sont **pas équipés pour trier les déchets indésirables et il n'existe pas encore de règles de compostage strictes / uniformes / officielles qui garantissent la destruction totale des germes pathogènes** (bactéries, virus, E-Coli, helminthes, substances médicamenteuses) contenues dans les fèces humaines.

Parmi les mauvaises pratiques, on constate que certains loueurs se rabattent donc sur des installations propres (contrôles ?) ou se tournent vers des incinérateurs (écologique ? valorisation des déchets ?), parfois vers des plateformes de compostage agricoles ou des fumières.

…DISCUTABLES

Cabines : contrôle STEP

Or il ne faut pas confondre fumier et compostage **!** **un compostage de matières d'origine humaine doit être fait en milieu contrôlé pendant 2 ans minimum, sur une zone de stockage couverte afin d'éviter la lixiviation ; les conditions de retournement sont fixées à 4x/an (source : Toilettes sèches dans les ERP-Note de Synthèse- Toilettes du Monde – Juillet 2011-Annexe 2).**

Mais, en pratique, comment assurer un bon compostage sur une zone couverte et étanche ? Qui assure le contrôle sanitaire ?

Les effluents ne constituent pas un polluant par nature. Pour autant, leur rejet inconsidéré, sans maîtrise et sans traçabilité est un usage polluant**.** **Le traitement préalable des effluents est le seul moyen de conjuguer développement durable et respect de la santé publique.**

- **Dans le cas des cabines sanitaires mobiles autonomes, ce traitement préalable se fait de manière contrôlée dans les stations d'épuration ;**
- **dans le cas des TLB le traitement préalable consiste en un compostage de longue durée, mené correctement et contrôlé tout au long du processus.**

Indépendamment de la co-responsabilité du donneur d'ordre (c'est-à-dire que l'on ne peut se désintéresser du cadre légal de la prestation achetée, et que l'on ne peut ignorer et se désolidariser des manquements éventuels du prestataire retenu), il convient de préciser qu'**en dehors des procédés d'épurations classiques, les filières dérogatoires de type TLB n'autorisent aucune couverture d'assurance en cas de non-conformité du rejet.**

La responsabilité du donneur d'ordre peut donc être appelée en cas de pollution des sols sans qu'il puisse se garantir contre ce risque.

Il convient donc de choisir le prestataire avec le plus grand soin.

L'absence de réglementation et de bonnes pratiques sont les deux raisons principales pour lesquelles les membres du SNPSM ont choisi de ne pas proposer les toilettes sèches événementielles à la location.

JE VOUS REMERCIE DE VOTRE ECOUTE

ET ME FAIS UN PLAISIR DE REPONDRE A VOS QUESTIONS